

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département  
Côte d'Or

**Nombre de membres :**

En exercice : 33  
Présents : 32  
Votants : 33

**Date de convocation :**  
22/04/2026

**Date de publication  
de la convocation :**  
22/04/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CHEVIGNY SAINT SAUVEUR  
Séance du 28 avril 2026**

L'an deux mille vingt-six et le vingt-huit avril à 18 heures 30 minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guillaume RUET, Maire.

**Etaient présents** : M. RUET Guillaume - M. LONCHAMPT Samuel - Mme PERSON-PICARD Bénédicte - M. SZLATALA-PALLOT Nicolas - Mme BARDIN Isabelle - M. DELATTRE André - Mme FEGUIRI Christelle - M. NOIROT Pascal - Mme CADOUOT Christine - M. VADOT Thierry - M. BLUME Pierre - Mme VICTOR Catherine - M. MOREL Jacques - M. DORMOY Jean-Pierre - Mme BOURDIER-NOIROT Sylvie - M. CHEVALIER Philippe - M. RECOUVREUX Christophe - M. CHAMINADE Denis - M. MERGEY Dominique - M. DURANDIN Thierry - Mme MARTENOT Séverine - Mme REGAZZONI Isabelle - Mme GUILBERT Nathalie - M. MERLE Jean-Luc - Mme FAHY Laure - M. BAUDOUIN Ludovic - Mme LEJEUNE-BLASER Sandra - Mme SCANZI Justine - M. VENTO Romain - Mme BARKAOUI Séline - Mme TASSIN Jade - Mme MANSOURI Lisa

**Absente excusée et représentée** : Mme ROMAN Yolaine (procuration à Mme FAHY Laure)

**A été nommée secrétaire** : Mme MANSOURI Lisa

**OBJET :**

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture et publication ou notification.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de DIJON, 22 rue d'Assas - BP 61616 - 21016 Dijon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif pouvant être saisi par l'application informatique dite «Télérecours Citoyens» accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Représentants du conseil municipal – Désignation pour le groupe primaire de l'école BREUIL**

Vu l'article L.2121-33 du code général des collectivités territoriales,

Il convient de procéder à la désignation d'un **délégué titulaire** auprès du **groupe primaire**.

Celui-ci aura pour mission d'être l'interlocuteur de la commune auprès de cette école, notamment à l'occasion des réunions des conseils d'écoles.

**GROUPE PRIMAIRE**

**Se déclare candidat :**

TITULAIRE  
MERLE Jean-Luc

**A obtenu :**

TITULAIRE  
MERLE Jean-Luc 33 voix

Jean-Luc MERLE pour le groupe primaire ayant obtenu 33 voix est désigné en qualité de **délégué titulaire du conseil municipal auprès de l'école BREUIL**.

Fait et délibéré à CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR, le 28 avril 2026

Pour copie conforme au registre des délibérations,

Le Maire,

Guillaume RUET

La Secrétaire de séance,

Lisa MANSOURI